

REUNION DU MARDI 27 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept le 27 juin à 14 heures 33 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, M. PHILIPPE CASIER, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME CATHERINE QUIGNON, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. CLAUDE CHAIDRON, M. STEPHANE DECAYEUX, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, M. FRANCIS LEC, M. EMMANUEL MAQUET, M. DIDIER POTEL, M. JEAN-CLAUDE RENAUX

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET, M. MAQUET pour Mme DUCROCQ, M. DECAYEUX pour Mme BIZET, M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN, M. RENAUX pour Mme MARCHAND, M. DELNEF pour Mme QUIGNON, M. LEC pour Mme DARRAS, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU.

17.1.13. - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016 PRESENTE PAR LE PAYEUR DEPARTEMENTAL -
M. Hubert de JENLIS, président, rapporteur, conclusions adoptées

17.1.14. - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - M. Hubert de JENLIS, président, rapporteur

M. PIOT indique qu'en cohérence avec le vote lors du Budget primitif pour 2016 le groupe « Somme à Gauche » votera contre ce rapport.

En réponse à Mme DENIS, puis M. le Président lui indique les raisons des baisses des recettes d'investissement, liée à la fin du Contrat de développement Somme Picardie d'un montant de 100 M€, et que les négociations doivent être menées avec la Région Hauts de France afin d'obtenir des financements sur les projets d'investissement au cas par cas.

Mme WYBO précise avoir quitté le parti « Front National » et rejoint « Debout la France » qu'elle espère voir prendre ses distances avec le « Front National ». Elle indique que pour cette raison lors des votes des rapports elle s'exprimera en son nom et non au nom du groupe « Front National ». Elle indique enfin qu'elle votera pour le Compte Administratif car il lui semble cohérent et marqué par le bon sens et la volonté d'avancer.

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme DELETRE pour Mme de WAZIERS, Mme QUIGNON pour Mme DAMIS-FRICOURT, M. DELNEF pour Mme TEMMERMANN, M. STOTER pour Mme BENEDINI, M. CASIER pour PIOT, M. JARDE pour M. DEWAELE.

(M. le Président quitte la salle des délibérations à 14h44, M. de JENLIS assume la présidence de l'Assemblée).

Il est procédé à un vote, le Compte Administratif 2016 est adopté à la majorité, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », Parti Communiste Français », « Les Elues Ecologistes » et « Somme à Gauche » votant contre, M. GAFFEZ s'abstenant.

(M. le Président rejoint la salle des délibérations à 14h46 et reprend la présidence de l'Assemblée)

17.1.15. - OPERATIONS FINANCIERES - REVISIONS ET ANNULLATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) - Mme Séverine MORDACQ, rapporteure

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Les Elues Ecologistes » votant contre, « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » et « Somme à Gauche » s'abstenant.

17.1.16. - OPERATIONS FINANCIERES - TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS - REPARTITION DU PRODUIT 2016 ET DU RELIQUAT TADEM 2005-2008 - Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

Mme TEMMERMANN remarque qu'un courrier a été adressé à l'ensemble des maires de la Somme en amont de la session pour annoncer la « bonne nouvelle » et indique que son groupe n'adressera en conséquence pas de courrier dans un souci de développement durable.

M. le Président se félicite de l'action conjointe du Préfet et du Département pour obtenir le versement de ce reliquat.

17.1.17. - RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES - Mme Christelle HIVER, rapporteure

Mme la rapporteure annonce le retrait du point relatif au temps de travail du gardien des Archives.

Mme LEPRESLE et M. PIOT indiquent que leurs groupes respectifs voteront contre ce rapport en raison de la suppression d'un poste de psychologue.

Mme MARCHAND indique que son groupe votera contre mais aimerait disposer d'un tableau de répartition des avancements de grade par métiers.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français », « Les Elues Ecologistes » et « Somme à Gauche » votant contre, Mme WYBO s'abstenant.

17.1.18. - COMMUNICATION - M. Hubert de JENLIS, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. de JENLIS précise que les objets promotionnels devraient être livrés d'ici huit jours.

17.1.19. - SITES ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS - M. Pierre BOULANGER, rapporteur

L'Assemblée prend acte du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières au titre de l'année 2016.

17.1.20. - DESIGNATIONS - M. Hubert de JENLIS, président, rapporteur, conclusions adoptées

Il est proposé à l'Assemblée de désigner M. Stéphane HAUSSOULIER pour siéger au sein du Comité de bassin Artois-Picardie et Mme Séverine MORDACQ au sein du conseil d'administration de la SAFER Hauts de France, Mme Anne-Sophie AGBO-SONAN et M. Gilles PRILAUX au sein du conseil d'administration de l'EPCC Somme Patrimoine.

Il est procédé à un vote sur les désignations qui sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » et Mme WYBO ne prenant pas part au vote.

17.1.21. - PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF AU SDIS DE LA SOMME - Mme Séverine MORDACQ, rapporteure

L'Assemblée prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du Nord-Pas-de-Calais Picardie sur la gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme pour la période 2010/2017.

17.1.22. - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LE DEPARTEMENT ET LE SDIS 80 POUR LA PERIODE 2017 – 2022 - M. Hubert de JENLIS, président, rapporteur, conclusions adoptées

Après avoir souligné l'importance de l'amendement déposé par M. le Président dans le but de prendre en compte les échanges tenus lors du CASDIS du 20 juin, M. HAUSSOULIER estime que cette dernière va permettre de remettre en ordre de marche un service public de sécurité civil reconnu et appelle ses collègues de l'Assemblée à faire preuve d'une unanimité autour de cette décision, comme lors du CASDIS. Il rappelle que la contribution du Département s'élève à 25 M€ et que ce montant représente 54% des dépenses. Il indique que depuis 2015, les efforts de changement de comportement et de remise en ordre ont déjà porté leurs fruits et il salue la responsabilité des partenaires sociaux.

M. STOTER souligne que l'amendement fait suite aux échanges tenus au sein du CASDIS et estime que celui-ci déposé par M. le Président est bienvenu car nécessaire pour le maintien d'un pouvoir décisionnaire au sein du CASDIS précédent. Il rappelle que les interventions du Département ont été nécessaires afin de rattraper les retards en termes d'équipement. Il rappelle qu'avec M. MATHON ancien conseiller général, il avait fait preuve de vigilance sur les questions de gestion financière dans un contexte tendu et une capacité d'autofinancement limité du SDIS. Enfin, il ne s'agit pas de la première convention liant le Département au SDIS.

Il est procédé à un vote en premier lieu sur l'amendement de M. le Président qui est adopté à l'unanimité et sur le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

17.1.23. - MOTION « ECOULER, ADAPTER ET RETROUVER LE CHEMIN DU DIALOGUE SOCIAL EN SOMME » (déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et le « Parti Communiste Français ») MME DAMIS-FRICOURT, rapporteure

Mme DAMIS-FRICOURT défend la motion.

En réponse à Mme DAMIS-FRICOURT, M. le Président lui indique ne pas accepter ses propos et plus particulièrement le mot « mépris » à l'égard du personnel du Conseil départemental. Il rappelle recevoir l'ensemble des syndicats représentatifs de la collectivité dès qu'ils le demandent et réaffirme sa reconnaissance à l'égard du personnel. Il se dit en outre choqué par la rédaction de cette motion et dit ne pas vouloir céder aux invectives de l'opposition qui ne servent ni le personnel ni la collectivité.

M. BOHIN, en tant qu'ancien agent de la collectivité ayant gardé des contacts avec ses collègues de l'époque, se dit choqué par la motion qui ne reflète en rien le sentiment actuel des agents de la collectivité.

M. le Président dénonce une opération de récupération politique et d'agitation autour la manifestation du 6 juin dernier. Il indique qu'une étude sur l'absentéisme a été menée afin de cerner au plus près les difficultés du personnel. Il rappelle que l'an dernier, certains agents ont mis fin à leurs jours pour des raisons qui se sont avérées sans lien avec leur situation professionnelle et qu'il en a été personnellement très affecté. Le terme de « mépris » se révèle dès lors blessant et inapproprié.

Après s'être associé aux propos de M. le Président, M. DEWAELE rappelle l'agitation médiatico-politique de ce début d'année au sujet des auxiliaires de vie des personnes âgées et rappelle que l'état d'esprit de la majorité n'est pas guidé par un quelconque mépris mais par l'écoute de leur situation et des difficultés rencontrées.

Pour Mme WYBO cette motion étant purement politicienne elle ne participera pas au vote.

Mme LEPRESLE dit s'associer à cette motion mais estime toutefois que M. le Président minore les souffrances du personnel et la grève du 6 juin dernier.

M. le Président lui précise que lors du 6 juin aucun préavis de grève n'était déposé et qu'aucun agent de la collectivité ne s'est déclaré gréviste. Il ne négocie pas sous la contrainte. La manifestation comptait douze personnes environ, dont RESF et le collectif FAKIR.

Mme LEPRESLE insiste sur la souffrance des agents de la collectivité et notamment les travailleurs sociaux car ils ne sont plus en mesure de répondre aux demandes des personnes en difficulté.

M. le Président lui répète que précisément la semaine précédant cette manifestation il a reçu tous les agents du secteur Amiens Sud et que des réponses aux agents de ce secteur leur ont été apportées.

Mme MARCHAND convient que le terme « mépris » est inapproprié et souhaite connaître l'impact des restructurations, réorganisation sur l'absentéisme.

M. le Président lui indique que le bilan social de la collectivité est présenté, chaque année, à l'Assemblée, après avis du CHSCT et du CT.

M. STOTER rend hommage aux agents de la collectivité quelque soit leur grade et leur fonction mais que la motion n'étend pas remettre en cause M. le Président seul. Il se dit reconnaissant à l'égard de la démarche de M. le Président d'aller à la rencontre des agents sur le territoire afin d'organiser des moments d'échange auquel les élus des cantons concernés ont tous participé. Il estime toutefois que le non remplacement des agents absents génère un surcroît de tension et donc de difficultés. Pour M. STOTER la motion est destinée à rappeler la nécessité de l'écoute et du dialogue avec les agents. Il souligne et regrette que peu d'élus soient présents lors des cérémonies organisées en l'honneur des agents qui sont pourtant l'expression de la reconnaissance qui leur est due.

Après s'être associée aux propos de M. STOTER, Mme DAMIS-FRICOURT précise quant à l'utilisation du mot « mépris » qu'il s'agit du ressenti des agents. Elle affirme que le dépôt de cette motion n'est pas lié à une défaite électorale et appelle M. le Président à assumer ses décisions.

Mme ESTEBAN indique que trois manifestations ont eu lieu avant celle de juin et y voit la traduction d'un malaise des services sociaux et des CER suite à la modernisation et à la réorganisation. Elle indique que la réduction des effectifs dans des CER ou CMS a entraîné un surcroît d'activité et de l'isolement.

M. le Président lui indique qu'elle mélange les manifestations des ADMR avec le sujet et que la restructuration des CDER est destinée à éviter les cas d'agents isolés. Il déplore la fréquence des modifications législatives et réglementaires qui ne cessent de modifier le cadre d'action de la collectivité et nécessite des adaptations constantes. Il souhaite à ce sujet un peu de répit.

Il est procédé à un vote sur la motion qui est rejetée, les groupes « Somme Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendants » votant contre, M. GAFFEZ s'abstenant, Mme WYBO ne prenant pas part au vote.

17.2.26. - PREVENTION SOUTIEN A LA PARENTALITE - Mme Jocelyne MARTIN, rapporteure, conclusions adoptées

Pour Mme LEPRESLE, la qualité du diagnostic de ce schéma est indéniable mais regrette l'absence d'objectifs chiffrés concernant les places en crèche ou les relais d'assistantes maternelles. Elle exprime également des réserves sur le développement de modes de garde spécifiques notamment en direction des bénéficiaires du RSA car elle estime qu'une certaine mixité sociale doit être recherchée. Elle juge regrettable la suppression de l'aide départementale au fonctionnement des crèches car elle est un frein majeur au développement des crèches. Elle indique que son groupe s'abstiendra sur ce rapport.

Mme WYBO indique qu'elle votera pour ce rapport mais voit une contradiction dans ce schéma avec la suppression de l'aide au fonctionnement des crèches.

M. PIOT indique qu'en accord avec le groupe « Les Elues Ecologistes » le groupe « Somme à Gauche » s'abstiendra.

M. le Président rappelle que ce document a été élaboré en partenariat avec la CAF qui est un financeur important.

Après avoir reconnu que l'action de la CAF a permis depuis plusieurs années d'augmenter la création de places, M. DEWAELE affirme que les communes ont compris que la création de crèches favorisait l'attractivité d'un territoire et que ces communes peuvent financièrement assuré la construction de ces structures.

M. le Président précise à Mme LEPRESLE qu'il ne s'agit en aucun cas de créer des crèches réservées aux bénéficiaires du RSA mais de leur réserver des places dans des structures classiques.

Mme LEPRESLE estime que la tendance des communes est à privilégier l'attribution de places aux salariés au détriment des demandeurs d'emploi.

M. le Président invite l'opposition à cesser toute contestation sur la sémantique car il n'est pas vrai que les places de crèches soient ouvertes en totalité uniquement pour les bénéficiaires du RSA.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE.

A la demande de M. PIOT, M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 16h00 est reprise à 16h10).

En réponse à M. PIOT qui exprime son malaise face au ton des débats et au manque de respect des droits de l'opposition, M. le Président affirme qu'il n'a nullement le sentiment ni l'intention d'empêcher quiconque de s'exprimer.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français », « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » s'abstenant.

17.2.27. - INSERTION DES BENEFICIAIRES DU RSA ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE - Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure

Mme DARRAS indique que son groupe votera contre ce rapport car elle estime que l'action devrait s'orienter davantage vers les allocataires du RSA notamment dans le domaine numérique et non vers un contrôle accru et systématique.

Mme LEPRESLE indique que son groupe s'associe à la position du groupe « Somme à Gauche ».

Pour Mme DAMIS le traitement des bénéficiaires du RSA ne doit pas être déconnecté du contexte actuel de chômage de masse. Elle déplore que la communication de M. le Président soit fondée sur la lutte contre la fraude alors que les dispositifs départementaux sont efficaces.

M. le Président lui indique orienter sa communication dans les médias vers l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, et non uniquement sur la lutte contre la fraude.

Mme de WAZIERS précise que de nombreux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens de trois ans ont été mis en place avec les associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et que le détail en est fourni à chaque commission permanente.

M. le Président déplore le silence de l'opposition sur les actions de formation, d'insertion, de retour à l'emploi portées par le Département, communiquant ainsi de manière négative sur la lutte contre la fraude. Il rappelle que la CAF porte également des actions de lutte contre la fraude et juge qu'il est légitime pour le Département de contrôler l'utilisation de ses deniers. Il réaffirme la préoccupation principale et réelle de l'accompagnement et de sortie positive des dispositifs et souligne que peu d'agents sont affecté à la lutte contre la fraude et que nombreux sont ceux en revanche qui se consacrent à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Mme LEPRESLE note que l'application d'une amende administrative est une nouveauté.

M. le Président et Mme de WAZIERS répondent qu'il s'agit d'une disposition légale existant depuis longtemps, mais dont le Conseil départemental ne faisait pas application.

Il est procédé à un vote, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français », « Les Elus Ecologistes » et « Somme à Gauche » votant contre à l'exception de Mme BENEDINI et M. STOTER s'abstenant.

17.2.28. - ACTUALISATION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE – M. Marc DEWAELE, président, rapporteur

Mme LEPRESLE indique que son groupe votera contre le rapport en raison de la suppression du chapitre relatif aux fonds d'aide aux accédants en difficulté et aux propriétaires occupants mal logés.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Les Elus Ecologistes » et « Somme à Gauche » votant contre à l'exception de Mmes BENEDINI, TEMMERMANN et M. STOTER s'abstenant, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » s'abstenant.

17.2.29. - REMISES GRACIEUSES DE L'ACTION SOCIALE - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

17.2.30. - FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

Mme MARCHAND estime nécessaire d'effectuer une présentation des missions et des secteurs d'activité des MDSI dans la mesure où elle a constaté lors des réunions de travail sur le schéma d'autonomie les difficultés pour les partenaires à ce sujet.

M. Le Président y répond favorablement. Des documents précisant les missions et périmètres d'action des MDSI seront adressés à tous les élus.

17.2.31. - VŒU "L'ETAT DOIT PRENDRE EN CHARGE LES MINEURS NON ACCOMPAGNES" (déposé par les groupes Somme, Droite et Indépendante) et « Centre et Indépendants » - Mme Jocelyne MARTIN, rapporteure

Mme DAMIS-FRICOURT tout en se défendant de nier les contraintes budgétaires rencontrées par la collectivité dans l'accueil des mineurs non accompagnés, juge la rédaction du vœu froide et comme manquant d'humanité.

M. le Président réaffirme sa volonté d'accompagner et de proposer un accompagnement et un parcours qualitatifs à ces mineurs, l'idée étant de solliciter l'Etat pour une révision profonde de ce sujet.

En réponse à Mme DARRAS, M. le Président rappelle qu'il ne communique jamais sur la question des mineurs non accompagnés et souhaite leur apporter une réponse satisfaisante. La sémantique et les mots ne sont, dans ce cas, pour la rédaction du vœu, que secondaires.

Pour Mme DUCROCQ, confrontée dans sa pratique professionnelle à l'accompagnement quotidien des mineurs non accompagnés, cet accompagnement est porteur d'humanité, de respect, d'humilité et de discrétion.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à la majorité, les groupes « Les Elues Ecologistes » et « Somme à Gauche » votant contre.

17.2.32. - VŒU " POUR UNE REPRISE DES NEGOCIATIONS SUR LE FINANCEMENT DU R.S.A." (DEPOSE PAR LES GROUPES SOMME, DROITE ET INDEPENDANTE » ET « CENTRE ET INDEPENDANTS ») - Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à l'unanimité, le groupe « Les Elues Ecologistes » s'abstenant.

17.2.33. - MOTION "L'HONNEUR DE NOTRE COLLECTIVITE EST DE REpondre AUX URGENCES SOCIALES : POUR UNE CORRECTION DE NOTRE PARTICIPATION A L'ACTION EN FAVEUR DU LOGEMENT TRANSITOIRE" (DEPOSE PAR LES GROUPES « SOMME À GAUCHE », « LES ELUES ECOLOGISTES », « FRONT DE GAUCHE SOLIDAIRE ET COMMUNISTE » ET « LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS ») Mme Catherine BENEDINI, rapporteure

M. DAVERGNE témoigne des difficultés des maires à apporter une solution de logement temporaire pour les plus démunis. Il rappelle qu'en 2010 le Conseil général avait passé convention avec l'APAP pour la mise à disposition de cinq puis de six logements temporaires puis il estime le besoin actuel à dix logements nécessaires. Il affirme en outre que sur la période 2010/2016, 275 ont été orientés vers le logement temporaire.

Mme de WAZIERS précise que dans le cadre des appels à projets insertion et logement, le projet ASTA sur le logement temporaire porté conjointement par l'APAP, l'AIVS et l'APREMIS financé pour un montant de plus de 850 000 € par le Département. Elle ajoute que 1 000 accompagnements sont prévus dans ce projet.

M. DAVERGNE indique que suite aux éléments fournis, il organisera une réunion avec les associations sur son territoire.

M. le Président rappelle que les cas décrits par M. DAVERGNE relèvent avant tout d'une compétence communale et que le Département n'intervient qu'en complément.

M. DAVERGNE expose que l'action de l'APAP ne se limite pas à la fourniture d'un logement mais s'étend à un accompagnement.

Mme LEPRESLE juge que les appels à projet entraînent un manque de stabilité pour les usagers dans la mesure où les interlocuteurs changent au gré des projets retenus.

Mme de WAZIERS en réponse à Mme QUIGNON, la rassure en lui indiquant que la mission de l'APAP est de mailler tout le territoire départemental afin d'éviter une surconcentration des logements temporaires sur le territoire amiénois.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. BEAUVARLET pour Mme HIVER.

Il est procédé à un vote, la motion est rejetée, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants », Mme WYBO et M. GAFFEZ votant contre.

17.3.11. - BIODIVERSITE, TRAME VERTE ET BLEUE - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées

17.3.12. - AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - M. Philippe VARLET, rapporteur, conclusions adoptées

Confirmant les propos de M. VARLET en réponse à Mme DENIS, M. le Président rappelle qu'un bilan du STDAN 2 sera présenté en fin d'année.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour M. HAUSSOULIER, M. DAVERGNE pour Mme DAMIS-FRICOURT.

17.3.13. -VOEU "POUR LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE" (DEPOSE PAR LES GROUPEES « LES ELUES ECOLOGISTES », M. Francis LEC, Mme Zohra DARRAS et M. Jean-Louis PIOT - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur

L'Assemblée prend acte du retrait du vœu par ses auteurs.

17.4.7. - VOIRIE DEPARTEMENTALE - M. Claude HERTAULT, rapporteur, conclusions adoptées

17.4.8. - PROTOCOLE DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REALISATION DE LA LIGNE NOUVELLE ROISSY-PICARDIE (LNRP) – Mme Brigitte LHOMME, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Avant de lever la séance, M. le Président indique que la session reprendra demain mercredi 28 juin à 9h30.

M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 17h15).

.....
LE PRESIDENT



M. Laurent SOMON